









## 50° session du Conseil des droits de l'homme Point 6 : Examen périodique universel

## 1er juillet 2022

## Monsieur le Président,

Les organisations cosignataires de la présente déclaration soulignent les efforts de l'État haïtien visant à améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, bien que la situation soit encore actuellement très préoccupante.

Nous prenons bonne note des recommandations acceptées par le gouvernement lors de ce 3ème cycle de l'EPU, en particulier celles relatives à la liberté et la sécurité de la personne. Sur ce point, l'Etat est encouragé à renforcer l'action du Comité interministériel des droits de la personne à travers l'octroi d'une autonomie financière. Dans cette optique, nous saluons également les recommandations relatives à la bonne gouvernance, la corruption et l'accès à la justice.

Néanmoins, Haïti continue de faire face à une crise sécuritaire sans précédent. La situation se manifeste notamment par des cas d'enlèvement, le contrôle de certains territoires stratégiques par des bandes armés ainsi que l'instabilité politique marquée par l'absence d'organisation d'élections depuis plusieurs années.

En conclusion, nous encourageons l'Etat Haïtien à mettre en œuvre les recommandations acceptées sous les plus brefs délais et d'assurer leur large diffusion au niveau national.

Je vous remercie.

## Organisations signataires :

- Centre pour les droits civils et politiques (CCPR-Centre)
- Combite pour la Paix et le Développement
- Commission Episcopale Nationale Justice et Paix
- Franciscans International
- Réseau International des Droits Humains (RIDH)